

## Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland

Gland, le 24 mai 2025

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°79, composée de :

Annen Katia	GdG
Moret Philippe	GdG
Larrivé Stéphanie	PS-Les Verts ; 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Solimine Tommaso	PLR
Guillod Jean-Daniel	UDC

s'est réunie le 15 mai 2025 à 18h30 en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef du Service des infrastructure et de l'environnement.

### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

### Exposé

Le présent préavis demande au Conseil communal un crédit d'investissement de CHF 136'640.– TTC en vue d'élaborer une stratégie de végétalisation et d'arborisation à l'échelle communale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan climat adopté en 2021 et du programme de législature, où le développement durable constitue un axe transversal fondamental.

Bien que des actions concrètes aient déjà été entreprises ces dernières années – telles que le plan de gestion différenciée, la Charte des aménagements extérieurs ou encore des projets de réaménagement intégrant la nature comme celui du Vieux Bourg – la Ville ne dispose pas encore d'un cadre stratégique global pour la végétalisation. Aujourd'hui, les interventions sont effectuées au cas par cas, sans indicateurs de suivi ni plan d'action à long terme.

Cette stratégie vise à passer d'une logique ponctuelle à une vision cohérente, structurée et pérenne. Elle permettra de :

- Réaliser un diagnostic territorial complet, notamment sur la qualité des sols, le patrimoine arboré et les zones exposées aux îlots de chaleur.
- Définir une vision politique directrice avec des objectifs à court, moyen et long terme.

- Établir un plan d'action concret accompagné d'indicateurs de suivi et de fiches techniques.
- Développer une campagne de sensibilisation à destination des professionnels et de la population.

L'un des enjeux majeurs est aussi d'assurer la pérennité du patrimoine arboré sur le domaine public, en limitant autant que possible les abattages, qu'ils soient causés par des maladies, des contraintes techniques ou des conflits d'usages. Cette stratégie intégrera également les principes d'adaptation au changement climatique, notamment à travers le triptyque eau–sol–végétalisation en prévoyant aussi un diagnostic des sols et du contexte local (capacité du sol à accueillir de la végétation, possibilité de créer des zones humides ou de récupérer les eaux). Elle viendra également alimenter le futur Plan d'affectation communal (PACom) en s'intégrant au règlement sur la biodiversité.

Dans un contexte marqué par une urbanisation croissante et des épisodes de sécheresse récurrents, cette démarche apparaît comme un outil d'aménagement du territoire indispensable pour concilier densification urbaine, qualité de vie et résilience environnementale.

### **Réponses aux questions**

*Pourquoi ce préavis alors que plusieurs projets récents intègrent déjà des éléments de végétalisation et d'arborisation ?*

Jusqu'à présent, les efforts de végétalisation ont été menés au cas par cas, dans le cadre de projets spécifiques validés individuellement par le Conseil communal. Ces mesures ponctuelles, bien que positives, ne s'inscrivent pas dans une stratégie coordonnée et transversale à l'échelle de tout le territoire communal. Ce préavis vise donc à formaliser une vision d'ensemble, à établir des lignes directrices communes, et à doter la Commune d'outils de planification et d'indicateurs de suivi pour garantir une politique cohérente, mesurable et durable en matière de végétalisation.

*Dans un contexte de stress hydrique croissant en été, la plantation de nouveaux arbres ne risque-t-elle pas de poser problème ?*

- Les nouveaux arbres plantés sont plus petits, car ils présentent moins de risque de perte et s'adaptent plus facilement à leur environnement.
- Un suivi est garanti durant les premières années, période pendant laquelle les jeunes arbres sont les plus vulnérables.
- La stratégie vise à assurer la cohérence dans le choix des essences, en sélectionnant des arbres résistants au climat futur, adaptés aux conditions du site et aux usages attendus par la population.

En résumé, il ne s'agit pas seulement de planter plus, mais de planter mieux : les bons arbres, au bon endroit, dans de bonnes conditions.

*Comment la stratégie de végétalisation sera-t-elle articulée avec le Plan d'affectation communal (PACom) ?*

Si la stratégie est validée par le Conseil communal, elle sera automatiquement intégrée au Plan d'affectation communal. Elle viendra également nourrir le règlement sur la biodiversité, actuellement en élaboration, afin d'assurer une cohérence réglementaire entre les différentes politiques publiques. L'objectif est que cette stratégie ait un ancrage concret dans les outils d'aménagement du territoire, et qu'elle guide les projets futurs de manière contraignante et pérenne.

*La cartographie des îlots de chaleur est-elle un document accessible ?*

Oui. Une cartographie des îlots de chaleur a été réalisée par l'Office du développement durable. Ce document est disponible et figure notamment dans le préavis relatif au projet du Vieux-Bourg. Cette cartographie constitue un outil de diagnostic précieux pour orienter les interventions futures de végétalisation, en ciblant en priorité les zones les plus exposées aux effets des fortes chaleurs.

*À la suite de l'abattage de certains arbres à Gland, sait-on si le taux de canopée augmente ou diminue à Gland ?*

À ce jour, aucun diagnostic global n'a encore été réalisé, ce qui rend toute comparaison impossible. Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie permettra de réaliser un premier diagnostic de référence, à partir duquel des indicateurs fiables seront mis en place. Sur cette base, il sera possible de suivre l'évolution du taux de canopée sur le long terme, identifier les zones de progression ou de recul, et ajuster ses actions en conséquence.

*Comment concilier l'augmentation de la couverture arborée avec la nécessité de densifier la ville ?*

La densification est un impératif reconnu pour la commune de Gland et la croissance démographique continuera de progresser. Toutefois, elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie ni des engagements climatiques. La stratégie prévoit donc plusieurs leviers d'articulation entre construction et végétalisation :

- Construire plus haut permet de libérer davantage de surface au sol, qui peut alors être dédiée à l'arborisation et à la végétalisation.
- La stratégie vise à renforcer la qualité des aménagements extérieurs, en introduisant des lignes directrices claires pour la conception des projets, que ce soit pour les mandataires privés ou les services communaux.
- Intégrée au PACom, elle pourra également comporter des obligations de compensation et inciter les promoteurs à revoir leur approche des aménagements extérieurs, en faveur d'espaces plus durables et plus verts.

## **Vœux**

La Commission technique demande à la Municipalité de partager le diagnostic dès qu'il est réalisé.

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n°79 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accepter le préavis n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland;
- II. d'accorder le crédit de CHF 136'640.- et autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 136'640.-;
- IV. d'autoriser à amortir le coût de l'investissement de CHF 136'640.- par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif des études dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2910.06), via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat - Développement durable ».

## **Signatures des membres de la Commission**

LARRIVÉ Stéphanie, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

ANNEN Katia

MORET Philippe

SOLIMINE Tommaso

GUILLOD Jean-Daniel